

Note de Direction N° 19.18 – [DP.GU](#)

Objet : Visite médicale d'aptitude isolée PNC – IKS

Texte de référence : Accord de médiation entre AF et SNPNC/CGT/UNSA (juin 2019)

Service émetteur : [DP.GU](#)

Date d'application : 1^{er} juillet 2019 (soit à partir de l'activité de juillet)

Destinataires pour application :

DP.ZJ - [DP.SI](#) - IS.DW

Destinataires pour information :

[IS.NC](#) - [DG.IS](#) - IS.NY

A compter du 1er juillet 2019, l'immobilisation programmée pour la visite médicale d'aptitude isolée donnera lieu au versement d'une indemnité de transport équivalente à celle versée dans le cadre d'une immobilisation au sol à la base d'affectation du PNC*.

Cette indemnité sera versée, que le PNC choisisse de passer sa visite médicale d'aptitude au sein d'un centre d'expertise médicale aéronautique ou auprès d'un médecin agréé.

Les PNC basés province choisissant de passer leur visite d'aptitude dans le centre d'expertise médicale aéronautique le plus proche de leur base, parmi Toulon, Toulouse ou Bordeaux percevront à ce titre des indemnités kilométriques pour le trajet domicile/centre d'expertise/domicile, plafonnées à 300 km ; que la visite soit isolée ou pas.

Les PNC basés province choisissant de passer leur visite d'aptitude dans le centre d'expertise médicale aéronautique de Roissy ou Percy, se verront proposer un acheminement à Paris ainsi qu'un hébergement la veille, dans ce cas ils bénéficieront également d'une indemnité de transport équivalente à celle versée dans le cadre d'une immobilisation au sol à la base d'affectation du PNC.

Claire DUPIRE

Direction Relations Sociales PN

*Soit pour :

- les PNC Commercial France affectés à l'aéroport d'Orly, une indemnité forfaitaire de transport selon le montant en vigueur (25,56€ au 1^{er} juillet 2019)
- les PNC affectés à Roissy et ayant une option de transport « Voiture personnelle » (1 et 1bis), une indemnité de transport activité sol Roissy